

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1160

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine Public

DP

JAA

1002 Lausanne

24 février 1994 – n° 1160
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

La solidarité entre les générations

Même quand elle a quitté le cercle familial étroit pour être gérée à plus grande échelle par l'Etat, la solidarité a respecté la loi naturelle des âges: les jeunes aident les vieux, les actifs cotisent pour ceux qui sont devenus non-actifs. L'écoulement du temps et le glissement des âges (auquel, vérité simple, personne n'échappe) conforte le système. La solidarité n'est pas désintéressée puisque chacun en profitera à son tour, au jour venu.

L'espérance de vie accrue bouscule non pas le principe, mais les calculs actuariels. En 1948, quand l'AVS fut créée, le rapport des actifs aux rentiers était de 9,5 à 1; il est aujourd'hui de 2,9 à 1. Si les chiffres sur la statistique de la population sont souvent cités, non seulement en Suisse, mais dans tous les pays de l'OCDE, en revanche le changement des conditions économiques est plus rarement évoqué. On oublie que l'Europe et la Suisse ont connu durant l'entre-deux guerres une stagnation économique de longue durée: croissance du produit intérieur insignifiante sur toute la période, stagnation aggravée par la crise et la désinflation de 1933-36. La guerre, est-ce nécessaire de le dire, a été économiquement difficile à vivre; la paix n'a pas coïncidé immédiatement avec le redémarrage et la reconstruction qui ne prend son élan qu'en 1950.

En conséquence, ceux qui sont entrés en retraite jusqu'à aujourd'hui ont connu un peu ou durement les difficultés de cette période. D'où le sentiment légitime que quelque chose leur était dû, au-delà des décomptes de cotisations. Ils avaient payé en nature, quelquefois en souffrances. Ajoutons que la généralisation du second pilier est récente, que pendant longtemps les rentes AVS ont été modestes et qu'aujourd'hui encore elles ne correspondent pas, sans l'ajout de l'AVS complémentaire, au minimum vital.

Les conditions des rentiers vont progressivement changer au fur et à mesure qu'arrivent à l'âge de la retraite des volées qui ont été actives durant la longue période de prospérité, qui, malgré des crises fortes, mais brèves, s'étend de 1950 à 1989. Le second pi-

lier, de plus en plus, va permettre d'assurer des retraites décentes. (Nous n'oublions pas, dressant ce tableau sommaire, les formes traditionnelles et nouvelles de la pauvreté.) De surcroît l'évolution de l'assurance-maladie qui est orientée vers des primes uniques, ne tenant pas compte de l'âge des assurés, va renforcer encore la solidarité entre générations, puisque les dépenses fortes sont le fait des personnes âgées.

A ce tableau des solidarités s'est ajoutée l'assurance-chômage dont les cotisations pèsent sur la seule population active. Il est dès lors légitime au vu de ces mutations de réfléchir à des aménagements de la solidarité entre les générations. Déjà, en acceptant de financer un déficit éventuel de l'AVS par un point supplémentaire de TVA, le peuple suisse a accepté une voie nouvelle puisque tous paieront ce surplus, jeunes et vieux.

On peut aussi poser la question, comme en France, d'une cotisation sociale généralisée prélevée sur tous les revenus. Elle offre l'avantage de frapper le rendement des capitaux, ce qui est légitime en période de chômage lourd; elle fait participer la population non active dans la mesure où elle est à l'abri, par la garantie des rentes, des risques du marché du travail.

Sur le principe de base du soutien des retraités par ceux qui travaillent se grefferaient donc de nouvelles formes de solidarités croisées: renforcée entre jeunes et vieux pour l'assurance-maladie, retournée de vieux à jeunes pour l'assurance-chômage.

Les milieux économiques réfléchissent à des moyens de financement qui ne chargent pas le travail par des cotisations salariales et patronales plus lourdes. Mais ils écartent finalement tout prélèvement supplémentaire, par idéologie et refus d'augmenter la quote-part de l'Etat et des assurances. Ils ont choisi la voie classique de la limitation des prestations. Ce qui importe, en réponse, ce n'est pas d'abord de chercher les nouveaux moyens de fiscalisation, c'est de recentrer les solidarités naturellement ressenties entre les générations.

AG